

État des dons de la société populaire de Mont-Marat, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons de la société populaire de Mont-Marat, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794). In: Tome LXXXVIII
- Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 438-439;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29498_t1_0438_0000_2

Fichier pdf généré le 01/02/2023

a été déposé, après avoir été porté en triomphe. Divers orateurs ont fait l'apothéose de ce martyr de la liberté. On a passé à la lecture des papiers publics, et la séance a été levée à six heures du soir par des chansons civiques, et félicitation a été faite à la réunion de nos frères de Mâcon et Pontdevaux qui ont bien voulu assister à notre fête et au banquet civique.

Séance du 20 niv. II, sur l'heure de trois après-midi, commencée par des hymnes républicains.

Il a été célébré une grande fête en réjouissance de la prise de Toulon, avec des cris redoublés de Vive la Convention nationale et la République française, en chantant dans le temple de la Raison, et autour de l'arbre de la Montagne, des hymnes républicains. A la même séance, la Société populaire a demandé à la municipalité, à ce qu'elle prit un arrêté pour faire vendre tous les ornements, et autres babioles de la ci-devant église, pour la dite somme être employée tant en chemises, bas, souliers, qu'autres objets nécessaires aux défenseurs de la patrie, ce que la municipalité a accepté avec plaisir.

[*Etats des dons, 4 pluv. II.*]

1°) *Faits par les membres de la Sté popul.*

Jos. Moreau, maire : 2 chemises, 1 paire de souliers ;

Cl. Pain : 1 paire de bas, 1 paire de souliers ;

J. Lacroix, triangle, off. de Santé à Mouge : 1 paire de souliers, 1 médaille que ce cⁿ a gagné à l'Ecole pratique de chirurgie, à Paris ;

Millaud-Ferré, boulanger à Mouge : 5 liv. ;

Cl. Boiraux, m^e de poste aux chevaux : 2 chemises, 2 paires de souliers ;

Et. Moreau, off. public : 1 paire de souliers, 1 chemise ;

Ant. Desmigneux et Jos. Bouchet : 1 paire de souliers ;

Fr. Guenebaud, de Viré : 1 paire de souliers ;

Baguet, greffier de la municipalité : 5 liv. ;

Millaud-Favre, dit Cordier : 1 paire de guêtres noires ;

Jos. Laurencin, de Fleurville : 1 chemise, 2 paires de souliers ;

Philibert Guénébaud, off. de santé, à Viré : 2 paires de souliers ;

Fr. Getton l'ancien : 1 paire de souliers et 1 chemise ;

Léonard Gillet, vigneron : 5 liv. ;

Fr. Getton le jeune : 1 paire de souliers et 1 chemise ;

Fr. Favre, dit Cordier : 1 paire de souliers et 1 chemise ;

P. Bidaud, meunier à Mouge : 1 paire de souliers et 1 paire de guêtres noires ;

Jacques Chevrier, maréchal à Quintaine : 5 liv. ;

Hyppolite Laurent, de Belleroche : 1 paire de souliers ;

J. Desmigneux, vigneron : 40 sols ;

J. Pichet l'ancien : 1 paire de souliers et 5 liv. ;

J. Turissé : 1 paire de souliers et 1 chemise ;

Jacques Pichet, off. municipal : 2 chemises ;

Jos. Pichet l'ancien : 2 chemises ;

Jos. et J. Charmont : 2 chemises et 1 paire de souliers ;

Alex. Peuillard : 2 chemises ;

Cl. Duthiou : 1 paire de souliers et 1 chemise ;

P. Pichet, agent nat. : 1 paire de souliers ;

Laurent Clerc, menuisier à Senozan : 3 liv. ;

P. Debaune, vigneron : 3 liv. ;

Nicolas Debaune et ses fils, grangers : 4 liv. ;

Jos. Moreau, vigneron : 50 sols ;

Cl. Trocou : 1 chemise et 1 paire de bas ;

Jos. Peuillard : 1 chemise ;

Fr. Lacroix, rectiligne : 10 liv. ; attendu qu'il donne à Luguy, Senozan et à Macon ;

Cl. Landolfe, aubergiste à Fleurville : 6 liv. ;

Philibert Audouard, tissier : 50 sols ;

Cl. Juillet : 5 liv. ;

Jos. Meziat, notaire à Senozan : 5 liv. ;

Laurent et J. Getton : 1 paire de souliers et 5 liv. ;

Ant. Guichon : 5 liv. ;

P. Alabergère, de Quintaine : 5 liv. ;

J.-Michel, de Quintaine : 2 paires de souliers ;

Paul Dumoulin, de Verizé : 1 chemise ;

Alex. Duthiou : 1 paire de souliers ;

Simon Bonnard, vigneron : 5 sols ;

Ant. Mérat : 3 liv. ;

Nicolas Philippe : 2 chemises ;

Jos. Pichet, off. municipal : 1 paire de souliers et 5 liv. ;

Jos. Simonnet, habitant : 1 paire de souliers et 1 chemise ;

P. Moreau, off. mun. : 1 chemise ;

P. Simonnet : 1 chemise ;

Et. Pichet : 1 paire de souliers ;

Cl. fils de Laurent Pichet : 1 chemise ;

J. Pichet le jeune : 1 chemise et 50 sols ;

Jos. Grobon : 2 chemises ;

P. Debeaune, tissier : 50 sols ;

Noël Cerclet, boulanger : 3 liv. ;

P. Getton : 2 chemises ;

Cl. Debeaune, vigneron : 40 sols ;

J. Simonnet, vigneron : 50 sols ;

Gabriel Giraud, notaire à Clessé : 1 paire de souliers ;

Louis Drouin : 3 liv. ;

Cl. Michel, de Quintaine : 2 chemises et 2 paires de souliers ;

Jean fils d'Et. Buy, de Senozan : 1 paire de souliers ;

Vincent fils de P. Burtaud, de Senozan : 1 paire de souliers ;

Cl. Cropet, de Senozan : 3 chemises ;

Jos. Paquet, dit Cazard, de Laizé : 2 paires de souliers et 2 chemises ;

P. Débarbouillé : 1 chemise ;

Et. Debeaune, granger : 30 sols ;

Jacques fils de Jos. Pichet : 50 sols ;

Louis Nazaret, de Verizé : 2 chemises ;

Et. Burdeau, vigneron : 45 sols ;

J.-Philippe : 1 paire de souliers ;

Ant. Guichard, de Choiseaux : 3 liv. ;

Cl. Buhilliat, boucher à Mouge : 3 liv. ;

J. Guichard, de Clessé : 2 chemises et 1 paire de souliers ;

Gérard Bonvilain, cordonnier : 20 sols;
 Jacques-Jos. Laurencin, de Fleurville : 10 liv.;
 J. Garnier, off. mun. : 2 chemises;
 Jos. Garnier, cordonnier : 3 liv.
 Cl. Rebat : 30 sols;
 Toussaint Moreau : 3 liv.;
 Louis Guichon, vigneron : 30 sols;
 Ant. Guichon, de Jean-de-Saône : 5 liv.;
 Joachim Aleron, instituteur : un fusil et sa bayonnette qu'il a eu en combattant les rebelles de Lyon.

2°) *Faits par d'autres citoyens.*

Cl. Pichet, tonnelier : 50 sols;
 Cl. Philippe : 30 sols;
 Etienne, fils de P. Pichet, dit Caly : 1 chemise;
 Nicolas Turissé : 1 chemise et 50 sols;
 La veuve de Joseph, fils de Laurent Pichet :
 1 chemise;
 J. et Jos. Dumont : 2 chemises;
 P. Philippe : 2 chemises et 7 liv. 10 sols;
 Jacques Prinsard : 1 chemise;
 Jos. Philippe : 1 chemise;
 Etienne, fils de Fr. Pichet : 50 sols;
 Fr. Blanc, vigneron : 20 sols;
 Jos. Vassots : 50 sols;
 Benoît Désert, vigneron : 30 sols;
 Jos. Alamy : 15 sous;
 Et. Chappuis : 1 chemise;
 Benoît Aulas : 50 sols;
 J. Bouchet : 45 sols;
 Laurent Alamy : 30 sols;
 La veuve d'Henry Janaud : 15 sous;
 Louis Bertoux, vigneron : 40 sols;
 Jacques Gerbaud, vigneron : 20 sols;
 J. Pomerat : 1 chemise;
 Jos. Létienné, tissier : 30 sols;
 P. Pasquier, vigneron : 25 sols;
 P. Pichet, ci-dev^t manillier : 5 liv.;
 J. Pelletier, tissier, 25 sols;
 Jacques Dupuis, maçon : 15 sols;
 Louis Blanc, maréchal et taillandier : 35 sols;
 Cl. Mérat : 25 sols;
 Jos. Gerbaud : 10 sols;
 Et. Chapuis, vigneron à Choiseaux : 5 liv.;
 La veuve Tissot : 5 sols;
 Nicolas, fils d'Etienne Philippe : 50 sols;
 Jos. Dijot, vigneron : 15 sols;
 Benoît Clunet : 15 sols;
 Gabriel Philippe : 10 sols;
 Louis Pelisson, boucher : 50 sols;
 Jos Bouraud : 25 sols.

Récapitulation :

58 chemises, 28 paires de souliers, 2 paires de guêtres, 2 paires de bas, 1 médaille d'argent ; 199 liv. 10 s. en assignats qui seront employés à l'achat de chemises et souliers pour nos braves frères d'armes qui combattent les tyrans; plus 1 fusil de calibre et sa bayonnette.

P. c. c. : MOREAU (*présid.*), ALERON, PICHET, BUGUER.

25

Prevost de Bord, maréchal des logis en chef au 25^e régiment de cavalerie, fait don de 50 liv. au premier soldat républicain qui fera une belle action en entrant dans Valenciennes, ou pendant le siège; il fait don également d'un jour de viande par décade pendant toute la guerre (1).

[S. l., 20 germ. II] (2).

« Citoyen,

Tu trouveras ci-inclus, 50 liv. en deux billets de 25 que je fais don au premier soldat républicain qui fera une belle action en entrant dans Valenciennes, où durant le siège, je fais pareillement don à la patrie d'un jour de viande par décade tant que la guerre durera.

Pendant que le Comité de salut public s'occupe sans relâche à affermir notre liberté, le vrai soldat fait ici cent efforts pour terrasser ces vils satellites des tyrans, qui osent encore souiller une terre qui doit les engloutir; c'est avec la plus vive indignation qu'il apprend sans s'épouvanter, la trame ourdie que fomentent contre notre indivisible République, cette horde de conspirateurs qui siègeait parmi vous, et qui dévorait ses entrailles.

Ni paix, ni trêve aux tyrans, que le dernier porte sa tête sous le glaive de la justice, alors la République sera assise sur des bases inébranlables, et vous aurez bien mérité de la patrie, ça va déjà, ça ira mieux dans un mois. Vive la Montagne et la République. S. et F. »

PRÉVOST-DEBORD.

26

La commune de Monton (3) a déposé à son district 167 chemises, des bas, et 600 liv. pour les frais de la guerre (4).

[Monton, 15 germ. II. Au présid. de la Conv.] (5).

« Citoyen,

La commune de Monton mettra toujours au rang de ses devoirs les plus sacrés, celui de contribuer de toutes ses forces au bien de la République, et ce n'est que de cette manière qu'elle répondra aux calomnies dirigées contre elle.

Toute sa jeunesse se dispose à combattre et à vaincre les tyrans, cent cinquante hommes passent aujourd'hui la revue à Clermont. Nous t'invitons, Citoyen, à annoncer à l'Assemblée nationale que nous avons déposé à notre district 167 chemises, des bas, et la somme de 600 livres, pour les frais de la guerre. Tu vou-

(1) P.V., XXXV, 143 et 347. Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t); J. Sablier, n° 1252.

(2) C. 297, pl. 1025, p. 20.

(3) Et non Moutou.

(4) P.V., XXXV, 148. Bⁱⁿ, 23 germ et 25 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1252; Débats, n° 569, p. 364 et 574, p. 439.

(5) C 297, pl. 1025, p. 19.